



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Michel ROTGER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ENVIRONNEMENT

UIOM - Marché de fourniture de réactifs - Avenant n° 1

Le marché 2010 10 004 FM 0000000, relatif à la fourniture de réactifs chimiques pour l'UIOM ,a été attribué pour le lot 4 « Fourniture de soude caustique et d'acide chlorhydrique » à la société BEAUSEIGNEUR et ce pour 3 ans à compter de la notification du marché

Le lot 4 comprend :

- Fourniture de solution de soude en conteneur 800 l dosée à 30 %
- Fourniture de solution d'acide chlorhydrique en conteneur 800 l dosée à 30 %
- Fourniture de solution d'acide chlorhydrique en conteneur 800 l dosée à 30 % à dépoter dans une cuve de 2 000 litres

Le montant initial du marché pour le lot 4 est estimé à 33 350,00 € HT.

(Estimation de la quantité de réactif fournie : 18 T de soude annuelles = 54 T pour 3 ans (correspondant à la durée du marché) à 250 € la tonne ; 27 T d'acide chlorhydrique annuelles = 81 T pour 3 ans à 230 € la tonne ; 4 containers consignés à 300 € l'unité ; 5 € de frais environnementaux par consigne).

Compte tenu de contraintes techniques (hauteur de vanne des containers), le modèle des containers doit être modifié au profit d'un modèle adapté dont la consigne est à 1 300 € HT.

Le montant HT du marché doit donc être augmenté de 4 000 € HT soit une hausse du montant estimatif initial de 11,99 %.

Il est à noter que les consignes affectées en dépenses seront compensées d'une recette équivalente ou d'un avoir déduit.

Le nouveau montant estimatif du marché est porté à 37 350,00 € HT.

Conformément au Code des Marchés Publics, un avenant (annexé à la demande) doit donc être établi avec la société BEAUSEIGNEUR afin de prendre en considération ces modifications.

Vu l' avis de la Commission d'Appel d'offres,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché 2010 10 004FM 0000000 ,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 mars 2010
Publié le 26 MARS 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010

